

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 janvier 2011

---

REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DES  
CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE (Deuxième lecture) - (n° 3041)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 27

présenté par

Mme Billard, Mme Buffet, Mme Amiable, M. Gerin, M. Asensi, M. Bocquet, M. Braouezec,  
M. Brard, M. Candelier, M. Chassaigne, M. Desallangre, M. Dolez, Mme Fraysse,  
M. Gosnat, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Daniel Paul, M. Sandrier et M. Vaxès

-----  
**ARTICLE 2 BIS**

Après le mot :

« en »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« respectant une stricte parité entre femmes et hommes. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même.